

L'INFA et SON CFA Multimétiers,

un partenaire de proximité à votre service



Organisme de formation depuis 65 ans à Nogent, l'INFA (association de loi 1901) et son CFA Multimétiers vont vous permettre d'embaucher rapidement et à moindre coût des jeunes en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation avec des compétences adaptées à vos besoins et résidant à proximité.

Les contrats en alternance sont des contrats de travail conclus entre un employeur et un salarié. Vous préparez l'apprenti sur un temps entre 1 à 3 ans, à un métier de votre entreprise et à une qualification professionnelle reconnue (du CAP au master). A la fin du contrat, vous aurez une personne complètement compétente, adaptée à vos méthodes et opérationnelle que vous pourrez embaucher.

NOUS FORMONS EN ALTERNANCE DANS LES DOMAINES

> Commerce, Vente, Téléservices

MAIS AUSSI DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

> Social, Petite enfance, Services à la personne, Animation socioculturelle et sociale

> Audiovisuel, Multimédia

> Métiers d'art et d'événementiel

> Tourisme de loisirs et d'affaires

L'ALTERNANCE UN ATOUT DE DÉVELOPPEMENT POUR VOTRE ENTREPRISE

L'INFA vous propose plusieurs services pour vous accompagner

- Nous réalisons pour vous des simulations financières adaptées à vos demandes et à votre entreprise.
- Nous sélectionnons en fonction de vos profils recherchés, des apprentis qui vous correspondent.
- Nous vous déchargeons de la mise en place du contrat.

N'hésitez plus, privilégiez et soutenez un centre de proximité et bénéficiez d'un entretien personnalisé.

Contact : Bernadette ARMAO, Pôle développement - Tél. : 01 45 14 64 35 - Mail : barmao@infa-formation.com

À NOTER

- 75 % du temps en entreprise pour répondre à vos attentes.
- 88 % de réussite aux examens tous secteurs et toutes formations confondus.
- Taux d'intégration dans l'emploi à l'issue des formations : 83,3 % en Ile-de-France.
- Le 23 mai de 14h à 17h : JOBDATING de l'alternance réalisé avec nos entreprises partenaires et avec nos apprentis (plus de 200 participants en 2011). Vous pouvez y bénéficier d'un espace en tant que recruteur !



La carte privilège de l'UCN sera diffusée à partir du 2 avril.

N'oubliez pas d'indiquer vos offres privilèges sur le site de l'UCN

www.commerces-nogentsurmarne.fr

La Société Générale renouvelle son partenariat avec l'UCN

Commerçants et artisans, les conseillers professionnels de l'agence de Nogent-sur-Marne dédiés à votre écoute, sont à votre service pour vous accompagner dans vos projets professionnels et privés et vous apporter des réponses personnalisées.

Conseillers professionnels : Agnès OLENDER - 01 48 71 57 04 / Marie MARCHAND - 01 48 71 57 02

Conseiller en Gestion de Patrimoine : Donia DJEBBI - 01 48 71 57 06

Directrice de l'agence : Isabelle MEDY - 01 48 71 57 12

Agence Société Générale - 2, rue de Coulmiers - Nogent-sur-Marne



NO PARKING - NO BUSINESS



La ville de Nogent sur Marne propose de nombreux points de stationnement pour que les clients puissent se rendre en toute quiétude chez les commerçants : Parkings souterrains, Parkings de surface ainsi que des places limitées à 20 minutes pour permettre de faire rapidement des courses urgentes !

PARKINGS DE SURFACE

La carte de RESIDENT

Réservée aux Nogentais et à ceux qui travaillent à Nogent. Utilisable sur l'ensemble du stationnement payant de surface (sauf parking du port et zone rouge)

Utilisable avec les cartes mensuelles à 30 € hebdomadaires à 9 € ou au tarif horaire RESIDENT sur les horodateurs en zone JAUNE uniquement (appuyer avant paiement sur la touche T pour accéder à ce tarif)

La carte PROFESSIONNELLE

Réservée aux Entrepreneurs Nogentais, Dirigeants d'entreprise, en matière commerciale, artisanale et libérale, et aux professionnels nogentais possédant un parc automobile de 10 véhicules au moins.

Utilisable avec les Cartes trimestrielles à 70 €, mensuelle à 30 € et hebdomadaires à 9 €.

Où se les procurer ?

Au parking du centre 53, rue des Héros Nogentais ou à la poste annexe 4 Ter, rue Hoche, au vu des justificatifs suivants :

Pour la carte de RESIDENT : Justificatif de domicile ou d'emploi sur Nogent et carte grise du véhicule

Pour la carte PROFESSIONNELLE : Extrait de KBIS ou carte professionnelle et carte grise du véhicule

Le stationnement minute

Des bornes en centre-ville permettent de stationner gratuitement, pour une durée déterminée de 20 minutes près des commerces. Après expérience, ces bornes devraient être étendues dans d'autres quartiers.

PARKINGS SOUTERRAINS

Sur l'ensemble des parkings souterrains, le prix de l'heure est inférieur au stationnement de surface, un tarif incitatif pour libérer des places en surface.

Sous l'appellation *Nogent Park*, ils sont gérés en totalité depuis le parking du centre par une équipe qualifiée, à votre écoute le lundi de 9 h à 16 h, du mardi au vendredi de 7 h 30 à 20 h, le samedi de 7 h 30 à 14 h 30, qui pourra vous indiquer les moyens les mieux adaptés pour votre stationnement en surface ou en souterrain.

Pour tout renseignement, abonnements permanents, de jour et de nuit, au mois, au trimestre, à l'année, contactez Nogent Park au : 01 48 76 21 45.

POUR SE GARER EN CENTRE-VILLE

Le parking de la Mairie

54 places en surface.

Le parking du centre-ville

Entrée rue des Héros Nogentais.

265 places.

Sécurisé par des caméras.

Ouvert du lundi au samedi de 7 h 30 à minuit et le dimanche de 20 h à minuit.

1 heure gratuite les jours d'ouverture de 7 h 30 à 20 h sauf les jours de marché (mardi, jeudi, samedi) heure gratuite à partir de 14 h30.

• 2 h = 1 €

• 5 h = 6 €

Le parking du marché

Entrée rue Thiers.

144 places.

Sécurisé par des caméras.

Ouvert du lundi au samedi de 7 h 30 à 20 h. Fermé le dimanche. 1 h gratuite les jours d'ouverture de 7 h 30 à 20 h, sauf samedi matin avant 14 h 30.

• 2 h = 1 €

• 5 h = 6 €

Tous les tarifs sont cités à titre indicatif ; Ils sont susceptibles d'évolution.

Thomas Cook – Profitez des réductions réservées aux adhérents de l'UCN

L'UCN et Thomas Cook ont signé un accord de partenariat qui permet aux adhérents de notre association et à leurs salariés de bénéficier de réductions sur les brochures Jet tours et Thomas Cook. La réduction est de 5% pendant les vacances scolaires et de 10% hors vacances scolaires.*



Pour réserver :

- poussez la porte de l'agence Thomas Cook de Nogent
- préparez votre voyage avec les conseils de Florence et Hélène
- communiquez votre code réduction spécial adhérent de l'UCN
- présentez soit la photocopie de votre extrait KBIS ou du haut de votre bulletin de salaire
- bénéficiez des réductions de 5 % ou 10 %

* voir conditions détaillées en agence.

L'agence Thomas Cook de Nogent est située face au Mc Donald dans le centre-ville. Elle est ouverte du lundi au samedi de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h 30

Contacts : Florence ou Hélène au 01 48 77 95 05 - mail : nogent@thomascook.fr

Agence Thomas Cook - 140, Grande Rue Charles de Gaulle - Nogent-sur-Marne

Soirée des vœux de l'UCN

Proximité et convivialité avant tout

Aussitôt dit, aussitôt fait. Le sondage de l'UCN a confirmé vos attentes en matière de rencontres et d'échanges sous forme de réunions, petits déjeuners et soirées. Pour démarrer, dans ce sens, la nouvelle année 2012, nous avons eu le plaisir de vous inviter à la soirée des vœux des commerçants et artisans Nogentais.

Cette soirée organisée par l'UCN a réuni 80 personnes le 11 janvier dernier au Nogentel. Jacques J.P. Martin, maire de Nogent-sur-Marne nous a fait l'honneur de sa présence accompagné de ses adjoints Jean-Jacques Pasternak et Yves Dellmann et de ses conseillers municipaux Catherine Matruchot et Alain Degrassat. La proximité des échanges avec les élus de la ville a été très appréciée.

Claude Slobodansky, président de l'UCN, a présenté l'équipe qui l'entoure et adressé ses vœux les plus chaleureux aux commerçants et artisans Nogentais. Les remerciements ont été adressés à la Société Générale partenaire de l'UCN qui soutient le développement du site Internet et de manière générale à tous les partenaires de notre association.

Le temps d'un retour en images sur les animations de l'année dernière et de la présentation du nouveau site Internet de l'UCN, les participants étaient ravis de se retrouver en toute convivialité autour du verre de l'amitié et du buffet.

Un grand merci à tous d'être venus aussi nombreux, ainsi qu'à la nouvelle direction de l'hôtel Nogentel, M. et Mme Alliel, pour leur accueil.

© UCN



Jacques J.P. Martin et Claude Slobodansky avec les commerçants.



De gauche à droite : Jean-Luc Chimier (Allianz), Mme et M. Alliel (Nogentel) et Jean-Jacques Pasternak, premier adjoint au maire.



Le mot d'Isabelle Médy (Société Générale).



Commerçants de l'UCN.



Alain Degrassat.



Au premier plan : Christian Vedrenne et Catherine Matruchot



L'UCN, une association qui vous soutient

L'UCN (Union des Commerçants de Nogent-sur-Marne) regroupe depuis plus de vingt ans un grand nombre de commerçants et d'artisans. Elle est un relais associatif qui promeut le commerce de proximité et favorise les relations avec les acteurs politiques et économiques de la ville. L'UCN contribue fortement à animer et à faire rayonner le commerce Nogentais en mutualisant les forces et les atouts de ses adhérents lors de nombreuses manifestations.

VEZ-NOUS REJOINDRE, CONTACTS UCN :

Claude Slobodansky, Président

Nadia Lescure, Communication et contact adhérents

Tél. : 06 14 27 60 93 - Mail : claudeslobodansky@orange.fr

Tél. : 09 75 79 94 60 - Mail : nlescure.conseil@orange.fr



Le Trait d'union

Mars 2012

édito



Chers commerçants,
chers artisans,

Nous avons démarré l'année 2012 sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur lors de notre soirée des vœux. Ces moments faits d'échanges, de soutien et de partage sont importants pour maintenir notre enthousiasme. En effet, en cette année électorale, le baromètre pour le commerce n'est pas rose et les prévisions de croissance pour la France sont estimées à 0,5%. Dans un climat tendu et parfois décourageant, gardons le moral. Mobilisons-nous, persévérons pour la défense du commerce local, agissons et nous nous en sortirons. Tout d'abord, en faisant entendre notre voix sur le sujet de l'accessibilité qui met à la peine les commerçants avec un fardeau administratif et financier supplémentaire. Ensuite, en saisissant la chance d'être présent sur le canal internet grâce au site de l'UCN. Enfin, en participant aux animations commerciales que l'équipe de l'UCN met en œuvre pour soutenir votre activité, mais aussi en nous rassemblant. Plus que jamais, nous serons à vos côtés en 2012 et je vous remercie de croire en la force de notre association. Unissons-nous au sein de l'UCN ! Bien à vous

Claude Slobodansky
Président de l'UCN

Animations prévues en 2012

- > **La Fête des mères :** opération roses le week-end du 2 et 3 juin
- > **La Grande braderie d'été** le week-end du 23 et 24 juin
- > **Fête d'automne et défilé de mode fin septembre**
- > **La Fête du commerce et grand jeu du puzzle du 5 au 14 octobre**
- > **La braderie d'hiver** le week-end du 17 et 18 novembre
- > **Animations de Noël**

Retrouvez les informations de l'UCN sur le site Internet www.commerces-nogentsurmarne.fr

Accessibilité - Objectif 2015

Le cauchemar des commerçants

En référence à la loi du 11 février 2005 qui précise les règles destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, l'échéance de mise en conformité pour tous les commerces est fixée au 1^{er} janvier 2015. La réunion du 9 février à la mairie de Nogent sur le thème de l'accessibilité a mis en lumière les difficultés réglementaires, techniques et financières que rencontrent les commerçants. En effet, les règles d'accessibilité applicables aux commerces portent sur de nombreux points : accès-seuil, cheminements, escaliers-ascenseurs, portes et sas, équipements et dispositifs de commande, revêtements, sanitaires, information et signalisation... De la théorie à la pratique, cette obligation est perçue comme un véritable casse-tête, voire une mission impossible, par les commerçants de l'UCN qui l'ont exprimé au cours de la réunion. Qu'advient-il des commerces qui n'auront pas pu se mettre aux normes dans les délais impartis ?

Considérant que l'avenir du commerce Nogentais est mis à mal, l'UCN a demandé à siéger dans la commission départementale d'accessibilité afin de sensibiliser les pouvoirs publics sur les problèmes rencontrés. Par ailleurs, l'UCN conseille à ses adhérents de soumettre dès à présent les éventuelles demandes de dérogations au service urbanisme de la ville qui instruit les dossiers avant transmission à l'échelon départemental. **Vous êtes adhérent de l'UCN et vous n'avez pas pu vous rendre à la réunion du 9 février, n'hésitez pas à nous contacter pour obtenir le dossier de la réunion.**



Grande Braderie des commerçants



L'UCN organise la grande braderie des commerçants **samedi 23 juin de 14h à 19h et dimanche 24 juin toute la journée**. Elle se tiendra en centre-ville. Pour exposer, l'accès à la Grande Braderie est réservé aux professionnels. Ne manquez pas de vous inscrire, les emplacements étant

prioritairement réservés aux commerçants et artisans Nogentais puis ouverts à des exposants extérieurs sélectionnés par l'UCN en fonction de leur activité.

Nous vous rappelons qu'en tant qu'adhérent à l'UCN, votre cotisation 2012 vous donne droit à un emplacement gratuit.

Renseignements : contact UCN : Claude - Tél. : 06 14 27 60 93